



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Pierre MEINDER, Mme Denise GAUDICHON, M. Christophe COMBREAS, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. David LASSIAZ, Mme Marie-Ange RODRIGO, excusée, pouvoir de vote à Mme Marguerite RUFFIER, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres absents excusés	1
Nombre de membres absents non excusés	2
Pouvoirs de vote	1
Nombre de membres votants	13
Date de la convocation	12 novembre 2024
Date d'affichage de la convocation	Mairie : 12 novembre 2024

site internet : 12 novembre 2024

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2024-035 - Décision modificative n°3 du budget principal 2024 – affectation de crédits aux comptes 1335 « fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de radars automatiques et amendes de police » et 1345 « fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de radars automatiques et amendes de police »

erreur matérielle d'affectation au compte 1335 du titre 178/2022 correspondant à une subvention au titre des amendes de police 2022 pour le projet de plan de circulation alors qu'il est rattaché à un actif non amortissable et qu'il doit donc être au compte 1345

DÉLIBÉRATION 2024-036 - Décision modificative n°4 du budget principal 2024 – affectation de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales » compte 203 « frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion » et compte 2131 « constructions bâtiments publics » (intégration de frais d'études)

mandats relatifs à la réhabilitation de la grange à Ida affectés au compte 203 qui doivent être intégrés au compte 2131

DÉLIBÉRATION 2024-037 – Produits irrécouvrables : créances éteintes qui ne peuvent être recouvrées en raison d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement, pour un montant total de 528.55 € sur le budget principal

DÉLIBÉRATION 2024-038 – Encaissement par la commune du produit des encarts publicitaires du bulletin communal – tarifs : format ¼ 130 € TTC - format 1/8^{ème} 75 € TTC

DÉLIBÉRATION 2024-039 – Redevance d'occupation du domaine public classique (RODP) 2024 versée par ENEDIS : montant versé : 239 € calculé sur la base d'une population totale légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 de 772 habitants

DÉLIBÉRATION 2024-040 – Garage en bois de la cure : proposition d'achat par un particulier à 600 €. Le hangar est voué à la démolition dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment par la SEM4V.

DÉLIBÉRATION 2024-041 – Remorque verte : vente au plus offrant avec une mise à prix à 1500 € selon les modalités suivantes :

- vente ouverte uniquement aux personnes de la commune ;
- dépôt des offres en Mairie par courrier sous enveloppe cachetée pour le 13 décembre 2024 ;
- retrait de la remorque entre le 17 et 20 décembre 2024 ;
- achat par chèque uniquement.

DÉLIBÉRATION 2024-042 – Nouveau tracé du chemin rural de la Bruyère - Proposition de cession gratuite d'une superficie de 22 m² de la parcelle H 1926 par Monsieur Jacque FILLION-NICOLLET à la commune pour terminer l'opération

DÉLIBÉRATION 2024-043 – Mutualisation de la location d'une nacelle avec la mairie de Saint-Paul-sur-Isère : prise en charge de la moitié de la facture
devis accepté auprès LOCAMUC à Albertville s'élevant à 181.50 € HT soit 217.80 € TTC pour une journée

DÉLIBÉRATION 2024-044 – Restructuration du secteur église-monument aux morts
Nouvelle demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Actualisation de la demande d'aide aux aménagements de sécurité sur routes départementales (issue des amendes de police liées à la circulation routière) auprès du conseil départemental

DÉLIBÉRATION 2024-045 – Adhésion au 1er janvier 2025 à la convention de participation pour la couverture du risque "Prévoyance" proposée par le cdg73

DÉLIBÉRATION 2024-046 - Convention d'adhésion au service de paie à façon du cdg73 (renouvellement)

DÉLIBÉRATION 2024-047 - Adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités proposé par le cdg73 et le cdg69 (renouvellement)

DÉLIBÉRATION 2024-048 – Convention de déneigement avec l'entreprise TRAVERSIER BOIS (Marc TRAVERSIER) pour la saison 2024-2025
Mme Sylviane TRAVERSIER s'est retirée de la séance.

DÉLIBÉRATION 2024-049 – Salle d'animation - Modification des tarifs de location, mise à jour du règlement intérieur et de la convention, à partir du 1^{er} janvier 2025

DÉLIBÉRATION 2024-050 – Salles associatives : conventions d'occupation à titre gracieux et de location – tarifs - à partir du 1^{er} janvier 2025

DÉLIBÉRATION 2024-051 – Panneaux d'affichage associatif : convention de mise à disposition avec chaque association de la commune pour définir l'utilisation et le fonctionnement : promotion des événements organisés dans la commune, mise à disposition d'une clé, retrait de ses affiches caduques par chacune.

DÉLIBÉRATION 2024-052 – Répartition des frais du RPI pour l'année scolaire 2024-2025

calculés en fonction du nombre d'enfants fréquentant le RPI.

Pour l'année scolaire 2024/2025, les frais seront répartis à raison de 39.06% pour la commune d'Esserts-Blay (50 enfants), 27.34% pour la commune de Rognaix (35 enfants) et 33.59% pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère (43 enfants).

DÉLIBÉRATION 2024-053 – Approbation du règlement intérieur modifié de la garderie périscolaire – remise de l'enfant (article 8)

L'enfant ne sera rendu qu'à la ou les personnes habilitée(s) à le récupérer, mentionnée(s) dans le dossier d'inscription ou désignée(s) sur le portail famille du logiciel de gestion des services.

DÉLIBÉRATION 2024-054 – Approbation du règlement intérieur modifié de la cantine périscolaire

DÉLIBÉRATION 2024-055 – cantine périscolaire – augmentation du prix du repas facturé aux familles à partir du 1^{er} janvier 2025 : 5.50 € au lieu de 5.20 €

En janvier 2023, augmentation du prix du repas de 3.20 %

Coût du repas à la commune : 6.26 € TTC.

Pas de répercussion de cette augmentation des prix facturés par le prestataire à la commune sur le prix facturé aux familles depuis 2021.

DÉLIBÉRATION 2024-056 – Refonte statutaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 afin de disposer d'un cadre statutaire plus explicite, exprimant dans les mêmes termes sur l'ensemble du territoire, les compétences obligatoires et supplémentaires portées par l'Agglomération.

DÉLIBÉRATION 2024-057 – Valorisation des déchets – Approbation de la convention de principe pour la gestion et le financement des plateformes de conteneurs dans le cadre de projets immobiliers engageant toutes les parties prenantes : Arlysère, la commune et l'aménageur.

La commune valide systématiquement, en amont et avec le service valorisation des déchets d'Arlysère, le lieu d'implantation ainsi que le nombre et le type de plateformes de conteneurs envisagés.

DÉLIBÉRATION 2024-058 – Habitat et Logement : gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux – approbation du projet de convention

La commune délègue au bailleur le mode de gestion de son contingent de réservation.

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER

Le maire,
Raphaël THEVENON

Affiché à la mairie le 20 novembre 2024

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 20 novembre 2024